

ORDRE DU JOUR

Nomination du Secrétaire de Séance

Rollande Le Borgne est nommée secrétaire de séance

Approbation du Procès-verbal du conseil communautaire du 16 Mars 2023

Le procès-verbal du conseil communautaire du 16 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

Préambule

- Présentation des documents remis aux élus (transmis le 5 avril) en complément de la convocation du 30 mars :
 - Rapport de présentation du Compte administratif 2022 et du Budget primitif 2023
 - Documents préparatoires (maquette budgétaire)

- Rappel du cadre réglementaire relatif au vote du BP, CA et compte de gestion

L'organe délibérant est seul compétent pour se prononcer sur le budget présenté par l'exécutif de la collectivité

Les membres des assemblées délibérantes ont le droit de se faire communiquer par le maire ou le président tous les documents budgétaires dont disposent les services.

Le quorum doit être réuni au moment du vote proprement dit et pas seulement au début de la séance. Le vote peut se faire au scrutin secret si un tiers des membres présents le réclame.

Le vote se fait par chapitre ou si l'assemblée délibérante le décide par article.

La structure du document budgétaire est la même quel que soit le choix du mode de vote (par nature ou par fonction).

Le vote du budget devrait en principe intervenir au plus tard le 1er janvier de l'exercice. Toutefois, le contenu des budgets locaux est tributaire de données transmises par les services de l'Etat. La date limite de vote des budgets locaux a donc été fixée au 15 avril de l'exercice (l'année de renouvellement des organes délibérants, cette date limite est reportée au 30 avril).

Rappel important : les documents budgétaires sont signés par TOUS les membres de l'assemblée délibérante, y compris par ceux qui ont voté contre ou se sont abstenus.

Vote du Budget

Délibération 56.2023 Approbation du compte de Gestion 2022

Délibération 57.2023 Approbation du Compte Administratif 2022

Délibération 58.2023 Affectation du Résultat

Délibération 59.2023 Vote des taux d'imposition 2023 et du taux TASCOM 2024

Délibération 60.2023 Vote du Budget Primitif 2023

Information de la Présidente concernant l'emprunt bancaire souscrit au titre de la délibération du 20 octobre 2022.

Délibération 61.2023 Fixation du montant des cotisations pour 2023

Délibération 62.2023 Approbation du Tableau des effectifs permanents 2023

NUMERIQUE

Délibération 63.2023 Renouvellement de la convention Conseiller Numérique France Services

SERVICES A LA POPULATION, ENFANCE-JEUNESSE, MOBILITES

Délibération 64.2023 Validation d'un groupement de commandes pour la fourniture et livraison des repas à la Maison de l'Enfance.

POINTS DIVERS.

Vote du Budget

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	3

Date de la convocation
30 mars 2023

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 13 avril 2023

et publication le 13 avril 2023
--

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Polyvalente Arc-en-ciel à Maël-Carhaix, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra le Nouvel.

PRESENTS Sandra le Nouvel – Delphine Cochenec – Alain Cupcic – Sylvie Steunou - Marjorie Bert – Rollande le Borgne – Guy le Foll – Bernard Rohou – Nolwenn Burlot – Guy Lagadec - Daniel Le Caër – Jean-Yves Philippe – Jacques Troël – Claude Bernard - Fabrice Even – Jérôme Lejart – Christophe Jagu – Michel Ollivier – Catherine Livebardon – Evelyne Aslanoff – Thierry Troël – Julie Cloarec – Eléonore Kogler – Bernadette Le Boëdec – Marie-Claude Le Tanno-Guéguan – Rémy Le Vot – Evelyne Minier – Gaël Pédron – Georges Galardon - Raoul Riou

A été nommé Secrétaire de Séance : Madame Rollande Le Borgne

Excusé(e)s et Pouvoirs :

Monsieur Guillaume Robic excusé donne procuration à Madame Sandra Le Nouvel.

Monsieur Eric Bréhin excusé donne procuration à Monsieur Alain Cupcic.

Monsieur Raymond Géléoc excusé donne procuration à Madame Delphine Cochenec.

Mesdames, Catherine Boudiaf, Martine Bou Anich, Magalie Corgniec et Fabienne Perrot et Messieurs Vincent Coëtmeur, Pierrick Pustoc'h et Alain Guéguen sont aussi excusés sans donner de procuration.

Délibération 56.2023 Approbation du compte de Gestion 2022

Présentation par Marjorie BERT.

La Présidente rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil communautaire ne peut valablement délibérer sur le compte administratif sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Loudéac.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion est dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assurée que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

*Après en avoir délibéré,
le conseil communautaire à l'unanimité;*

Approuve les comptes de gestion du trésorier de la CCKB pour l'exercice 2022, pour le budget principal et les budgets annexes. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
29	2

Date de la convocation
30 mars 2023

**Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le
13 avril 2023**

et publication le 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Polyvalente Arc-en-ciel à Maël-Carhaix, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe.

PRESENTS – Delphine Cochenec – Alain Cupcic – Sylvie Steunou - Marjorie Bert – Rollande le Borgne – Guy le Foll – Bernard Rohou – Nolwenn Burlot – Guy Lagadec - Daniel Le Caër – Jean-Yves Philippe – Jacques Troël – Claude Bernard - Fabrice Even – Jérôme Lejart – Christophe Jagu – Michel Ollivier – Catherine Livebardon – Evelyne Aslanoff – Thierry Troël – Julie Cloarec – Eléonore Kogler – Bernadette Le Boëdec – Marie-Claude Le Tanno-Guéguan – Rémy Le Vot – Evelyne Minier – Gaël Pédrion – Georges Galardon - Raoul Riou

A été nommé Secrétaire de Séance : Madame Rollande Le Borgne

Excusé(e)s et Pouvoirs :

Monsieur Eric Bréhin excusé donne procuration à Monsieur Alain Cupcic.

Monsieur Raymond Géléoc excusé donne procuration à Madame Delphine Cochenec.

Mesdames, Catherine Boudiaf, Martine Bou Anich, Magalie Corgniec et Fabienne Perrot et Messieurs Vincent Coëtmeur, Pierrick Pustoc'h, Guillaume Robic et Alain Guéguen sont aussi excusés sans donner de procuration.

Délibération 57.2023 Approbation du Compte Administratif 2022

Présentation par Marjorie BERT.

Le conseil communautaire examine le compte administratif du budget principal de la CCKB ainsi que ceux des budgets annexes pour l'année 202, conformes aux comptes de gestion de M. le Trésorier de Loudéac.

Hors de la présence de Mme Sandra LE NOUVEL, Présidente, **le conseil communautaire, sous la Présidence de Jean-Yves PHILIPPE, en sa qualité de 1^{er} vice-président, approuve les comptes administratifs 2022, arrêtés comme suit :**

Budget principal CCKB - compte administratif 2022**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	10 538 396,20 €	Recettes de l'exercice	11 242 675,02 €
Résultats de l'exercice	0,00 €	Résultats de l'exercice	704 278,82 €
Déficit antérieur reporté	0,00 €	Excédent antérieur reporté	2 613 974,82 €
Déficit de fonctionnement total	0,00 €	Excédent fonctionnement total	3 318 253,64 €

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	2 813 644,49 €	Recettes de l'exercice	4 320 394,40 €
Résultats de l'exercice	0,00 €	Résultats de l'exercice	1 506 749,91 €
Déficit antérieur reporté	-2 073 290,94 €	Excédent antérieur reporté	0,00 €
Déficit d'investissement total	-566 641,03 €	Excédent investissement total	
		Résultat cumulé - Excédent	2 751 712,61 €

Budgets annexes

TRAD - compte administratif 2022

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	263 728,47 €	Recettes de l'exercice	248 618,74 €
Résultats de l'exercice	-15 109,73 €	Résultats de l'exercice	
Déficit antérieur reporté		Excédent antérieur reporté	6 900,92 €
Déficit de fonctionnement total	-8 208,81 €	Excédent fonctionnement total	

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses nettes	0,00 €	Recettes nettes	0,00 €
Résultat cumulé - Déficit	-8 208,81 €	Résultat cumulé - Excédent	0.00 €

ZA du RUELOU - Compte administratif 2021**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	145 186,07 €	Recettes de l'exercice	145 186,07 €
Résultats de l'exercice	0,00 €	Résultats de l'exercice	0,00 €
Déficit antérieur reporté	-6 313,19 €	Excédent antérieur reporté	0,00 €
Déficit de fonctionnement total	-6 313,19 €	Excédent fonctionnement total	0,00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	145 186,07 €	Recettes de l'exercice	138 459,05€
Résultats de l'exercice	-6 727,02 €	Résultats de l'exercice	0,00 €
Déficit antérieur reporté	-73 387,77 €	Excédent antérieur reporté	0,00 €
Déficit d'investissement total	-80 114,79 €	Excédent investissement total	0,00 €
Résultat cumulé - Déficit	-86 427,98 €		

ZA de Toul Dous - Compte administratif 2022**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	0,00 €	Recettes de l'exercice	0,00 €
Déficit antérieur reporté	-8 073,36 €	Excédent antérieur reporté	0,00 €
Déficit de fonctionnement total	-8 073,36 €	Excédent total	0,00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	0,00 €	Recettes de l'exercice	0,00 €
Déficit antérieur reporté	0,00 €	Excédent antérieur reporté	1 885,39 €
Déficit investissement total	0,00 €	Excédent investissement total	1 885,39 €
Résultat cumulé - Déficit	-6 187,97 €		

**PA de Rostrenen, Gouarec, Plouguernével, Maël-Carhaix, Bon-Repos sur
Blavet
Compte administratif 2022**

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	67 068,16€	Recettes de l'exercice	188 788,02 €
Résultats de l'exercice	0,00 €	Résultats de l'exercice	121 719,86 €
Déficit antérieur reporté	-141 999,73 €	Excédent antérieur reporté	0,00 €
Déficit de fonctionnement total	-20 279,87 €	Excédent fonctionnement total	

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	227 715,29 €	Recettes de l'exercice	7 956,51 €
Résultats de l'exercice	-219 758,78 €	Résultats de l'exercice	0,00 €
Déficit antérieur reporté	-829 285,62 €	Excédent antérieur reporté	0,00 €
Déficit d'investissement total	-1 049 044,40 €	Excédent investissement total	0,00 €
Résultat cumulé - Déficit	-1 069 324,27 €		

Atelier Relais - Compte administratif 2022

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	19 729,57 €	Recettes de l'exercice	11 909,52 €
Résultats de l'exercice	-7 820,05 €	Résultats de l'exercice	0,00 €
Déficit antérieur reporté	-26 553,41 €	Excédent antérieur reporté	0,00 €
Déficit de fonctionnement total	-34 373,46 €	Excédent fonctionnement total	0,00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	5 754,12 €	Recettes de l'exercice	19 729,57 €
Résultats de l'exercice	0,00 €	Résultats de l'exercice	13 975,45 €
Déficit antérieur reporté	-451 373,85 €	Excédent antérieur reporté	0,00 €
Déficit d'investissement total	-437 398,40 €	Excédent investissement total	13 975,45 €
Résultat cumulé - Déficit	-471 771,86 €		

SPANC - Compte administratif 2022

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	80 842,46 €	Recettes de l'exercice	65 520,87 €
Résultats de l'exercice	-15 321,59 €	Résultats de l'exercice	
Déficit antérieur reporté	0,00 €	Excédent antérieur reporté	57 966,20 €
Déficit de fonctionnement total	0,00 €	Excédent fonctionnement total	42 644,61 €

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	22 197,62 €	Recettes de l'exercice	9 010,66 €
Résultats de l'exercice	-13 186,96 €	Résultats de l'exercice	
Déficit antérieur reporté	0,00 €	Excédent antérieur reporté	27 713,69 €
Déficit d'investissement total		Excédent investissement total	14 526,73 €
		Résultat cumulé - Excédent	57 171,34 €

Bureaux Relais - EKOPOL - Compte administratif 2022**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	31 072,58 €	Recettes de l'exercice	35 348,48 €
Résultats de l'exercice	0,00 €	Résultats de l'exercice	4 275,90 €
Déficit antérieur reporté	0,00 €	Excédent antérieur reporté	0,00 €
Déficit de fonctionnement total	0,00 €	Excédent fonctionnement total	4 275,90 €

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	7 000,48 €	Recettes de l'exercice	36 400,31 €
Résultats de l'exercice	0,00 €	Résultats de l'exercice	29 399,83 €
Déficit antérieur reporté	-462 001,35 €	Excédent antérieur reporté	0,00 €
Déficit d'investissement total	-432 601,52 €	Excédent investissement total	
Résultat cumulé - Déficit	-428 325,62 €		

Abattoir - compte administratif 2022			
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	42 030,63 €	Recettes de l'exercice	11 055,01 €
Résultats de l'exercice	-30 975,62 €	Résultats de l'exercice	0,00 €
Déficit antérieur reporté	-180 443,28 €	Excédent antérieur reporté	0,00 €
Déficit de fonctionnement total	-211 418,90 €	Excédent fonctionnement total	0,00 €

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	219 995,06 €	Recettes de l'exercice	47 398,60 €
Résultats de l'exercice	-172 596,46 €	Résultats de l'exercice	0,00 €
Déficit antérieur reporté	0,00 €	Excédent antérieur reporté	341 673,07 €
Déficit d'investissement total		Excédent investissement total	169 076,61 €
Résultat cumulé - Déficit	-42 342,29 €	Résultat cumulé - Excédent	

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, (hors la présence de Sandra LE NOUVEL, Présidente)

- Le Compte administratif du Budget Principal de la CCKB
- Le Compte administratif du Budget annexe de la ZA du Ruellou
- Le Compte administratif du Budget annexe de la ZA de Toul Dous
- Le Compte administratif du Budget annexe des Parcs d'activités de Rostrenen, Gouarec, Maël-Carhaix et Bon-Repos sur Blavet
- Le Compte administratif du Budget annexe des Ateliers-Relais
- Le Compte administratif du Budget annexe des Bureaux-Relais
- Le Compte administratif du Budget annexe du TRAD
- Le Compte administratif du Budget annexe de l'abattoir
- Le Compte administratif du Budget annexe du SPANC

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	3

Date de la convocation
30 mars 2023

**Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le
13 avril 2023**

et publication le 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Polyvalente Arc-en-ciel à Maël-Carhaix, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra le Nouvel.

PRÉSENTS Sandra le Nouvel – Delphine Cochenec – Alain Cupcic – Sylvie Steunou - Marjorie Bert – Rollande le Borgne – Guy le Foll – Bernard Rohou – Nolwenn Burlot – Guy Lagadec - Daniel Le Caër – Jean-Yves Philippe – Jacques Troël – Claude Bernard - Fabrice Even – Jérôme Lejart – Christophe Jagu – Michel Ollivier – Catherine Livebardon – Evelyne Aslanoff – Thierry Troël – Julie Cloarec – Eléonore Kogler – Bernadette Le Boëdec – Marie-Claude Le Tanno-Guéguan – Rémy Le Vot – Evelyne Minier – Gaël Pédrón – Georges Galardon - Raoul Riou

A été nommé Secrétaire de Séance : Madame Rollande Le Borgne

Excusé(e)s et Pouvoirs :

Monsieur Guillaume Robic excusé donne procuration à Madame Sandra Le Nouvel.

Monsieur Eric Bréhin excusé donne procuration à Monsieur Alain Cupcic.

Monsieur Raymond Géléoc excusé donne procuration à Madame Delphine Cochenec.

Mesdames, Catherine Boudiaf, Martine Bou Anich, Magalie Corgniec et Fabienne Perrot et Messieurs Vincent Coëtmeur, Pierrick Pustoc'h et Alain Guéguen sont aussi excusés sans donner de procuration.

Délibération 58.2023 Affectation du Résultat

Présentation par Marjorie BERT.

La Présidente expose qu'il y a lieu de procéder à l'affectation des résultats de la gestion 2022 en fonction des besoins recensés en 2023 sur les différents budgets, en fonctionnement et en investissement.

Elle propose, dans ce cadre, d'inscrire les sommes en question selon les modalités suivantes :

<i>Budgets</i>	<i>Résultats</i>	<i>Affectations /imputation</i>
Budget principal		
<i>Investissement</i>	- 566 541,03 €	→ D001 : 566 541,03 € (Dépenses d'Investissement)
<i>Fonctionnement</i>	3 318 253,64 €	→ 1068 : 566 541,03 € (Recettes d'Investissement) → 002 : 2 751 712,61 € (Recettes de Fonctionnement)
Zone du Ruellou		
<i>Investissement</i>	- 80 114,79 €	001 (Dép. Inv.) : 80 114,79 €
<i>Fonctionnement</i>	- 6 313,19 €	002 (Dép. Fonct.) : 6 313,19 €
Zone de Toul Dous		
<i>Investissement</i>	1 885,39 €	001(Rec. Inv.) : 1 885,39 €
<i>Fonctionnement</i>	- 8 073,36 €	002 (Dép. Fonct.) : 8 073,36 €
Parc d'Activités Rostrenen, Gouarec, Maël-Carhaix, Bon-Repos-sur-Blavet		
<i>Investissement</i>	- 1 049 044,40 €	001 (Dép. Inv.) : 1 049 044,40 €
<i>Fonctionnement</i>	- 20 279,87 €	002 (Dép. Fonct.) : 20 279,87 €
Ateliers Relais		
<i>Investissement</i>	- 437 398,40 €	001 (Dép. Inv.) : 437 398,40 €
<i>Fonctionnement</i>	- 34 373,46 €	002 (Dép. Fonct.) : 34 373,46 €
Bureaux Relais		
<i>Investissement</i>	- 432 601,52 €	001 (Dép. Inv.) : 432 601,52 €
<i>Fonctionnement</i>	4 275,90 €	1068 (Rec.Inv.) : 4 275,90 €
SPANC		
<i>Investissement</i>	14 526,73 €	001 (Rec. Inv.) : 14 526,73 €
<i>Fonctionnement</i>	42 644,61 €	002 (Rec. Fonct.) : 42 644,61 €
TRAD		
<i>Investissement</i>	0 €	
<i>Fonctionnement</i>	- 8 208,81 €	002 (Dép. Fonct.) : 8 208,81 €
Abattoir Intercommunal		
<i>Investissement</i>	169 076,61 €	001 (Rec. Inv.) : 169 076,61 €
<i>Fonctionnement</i>	-211 418,90 €	002 (Dép. Fonct.) : 211 418,90 €

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité,

- **L'affectation suivante des résultats du Budget Principal de la CCKB :**
 - 566 541,03 € au 001(Dépenses d'Investissement)
 - 566 541,03 € au chapitre 10/article 1068 (Recettes d'Investissement)
 - 2 751 712,61 € au 002 (Recettes de Fonctionnement)

- **L'affectation suivante des résultats du Budget annexe de la ZA du Ruellou :**
 - 80 114,79 € au 001(Dépenses d'Investissement)
 - 6 313,19 € au 002 (Dépenses de Fonctionnement)

- **L'affectation suivante des résultats du Budget annexe de la ZA de Toul Dous :**
 - 1 885,39 € au 001(Recettes d'Investissement)

- 8 073,36 € au 002 (Dépenses de Fonctionnement)
- **L'affectation suivante des résultats du Budget annexe des Parcs d'activité de Rostrenen, Gouarec, Maël-Carhaix et Bon-Repos-sur-Blavet :**
 - 1 049 044,40 € au 001 (Dépenses d'Investissement)
 - 20 279,87 € au 002 (Dépenses de Fonctionnement)
- **L'affectation suivante des résultats du Budget annexe des Ateliers-Relais :**
 - 437 398,40 € au 001 (Dépenses d'Investissement)
 - 34 373,46 € au 002 (Dépenses de Fonctionnement)
- **L'affectation suivante des résultats du Budget annexe des Bureaux-Relais :**
 - 432 601,52 € au 001 (Dépenses d'Investissement)
 - 4 275,90 € au 1068 (Recettes d'Investissement)
- **L'affectation suivante des résultats du Budget annexe du SPANC :**
 - 14 526,73 € au 001 (Recettes d'Investissement)
 - 42 644,61 € au 002 (Recettes de Fonctionnement)
- **L'affectation suivante des résultats du Budget annexe du TRAD :**
 - 8 208,81 € au 002 (Dépenses de Fonctionnement)
- **L'affectation suivante des résultats du Budget annexe de l'abattoir :**
 - 169 076,61 € au 001 (Recettes d'Investissement)
 - 211 418,90 € au 002 (Dépenses de Fonctionnement)

Sandra LE NOUVEL, Présidente souhaite introduire la présentation et le vote du budget primitif 2023, par une intervention de politique générale.

Elle remercie Marjorie BERT pour la présentation de ces projets de délibération, qui permet de valider les opérations de l'année 2022.

Elle précise, qu'au-delà de cette présentation formelle, le vote des budgets est avant tout la traduction des actions de la collectivité et que ces chiffres traduisent bien les volontés de la CCKB, pour l'année 2023, de peser sur la vie quotidienne des habitants, les actes d'une telle collectivité, de proximité, sont immédiatement ressentis par ses habitants.

Cet échelon communautaire est aussi essentiel, parce que c'est le premier amortisseur social, en ces temps pas toujours faciles. Il est aussi essentiel, car il permet les impulsions, celles de l'innovation, celles de l'attractivité du territoire, celles d'anticiper pour les générations futures, ... Nous nous devons de garder en mémoire ce rôle essentiel de notre collectivité.

Il convient aussi d'assurer notre rôle de coopération, réaffirmer un rôle moteur, un rôle catalyseur, auprès et avec les 23 communes, et aussi avec le Pays COB, à travers le SCOT, et lors des manifestations d'intérêt qui s'établissent en faveur du maintien des services et établissements publics dans le Centre Ouest Bretagne, et notamment ceux liés à la santé en milieu rural.

Sans oublier de citer nos partenaires du quotidien que sont les services de l'Etat, le Conseil Régional de Bretagne, le Conseil Départemental des Côtes d'Armor qui suivent avec bienveillance le modèle de territoire que nous défendons.

Cela trace la feuille de route de la collectivité qui se transcrit donc dans ce budget 2023.

C'est le maintien et plus largement le renforcement de nos politiques publiques, en les rendant accessibles, en allant vers, en travaillant pour la lutte contre le non-recours, ... ce sont ces choix volontaristes en faveur de politiques publiques qui sont plus à regarder sous l'angle d'opportunités que sous celui de charges, considérant notamment l'investissement important en ressources humaines, en y consacrant 3,5 millions d'euros (2,8 M€ en 2022), et aussi le maintien d'un soutien fort vers les associations.

Les communes seront également accompagnées dans leurs projets structurants.

Et si une réflexion devra être menée sur l'évolution de la TEOM notamment, la fiscalité est maintenue pour cette année 2023

Tout en faisant preuve de prudence dans ses investissements, concernant les projets structurants, la CCKB maintiendra ses priorités dans divers domaines : l'économie, l'énergie, la fibre, la Maison de l'enfance, le centre d'enfouissement, ... - ces investissements seront cette année financés par le recours à un emprunt global de 2,5 M€, considérant le faible taux d'endettement actuel.

Concernant les recettes, il convient notamment de faire état de l'augmentation substantielle de l'IFER, au regard des investissements et participations de la CCKB dans le développement de projets de production d'énergies renouvelables.

Ce budget prépare ainsi l'avenir, mais aussi les réponses sur les enjeux qui sont les nôtres, et sur la nécessité, au-delà des seules questions budgétaires, de nous interroger sur la future organisation du territoire, sur la mutualisation de nos actions, à l'échelle du Kreiz-Breizh.

A la demande de Nolwenn BURLLOT, concernant la présentation de l'audit financier par le cabinet Public Impact Management, la Présidente lui répond qu'effectivement cette présentation s'est faite au niveau de la commission « Personnel – Finances » ; il s'agissait de la synthèse d'un premier rendu et qu'une présentation plus exhaustive se fera en plénière et donc ouverte à l'ensemble des conseillers communautaires. Et cet audit n'avait pas vocation à préparer le budget 2023.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	3

Date de la convocation
30 mars 2023

**Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le
13 avril 2023**

et publication le 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Polyvalente Arc-en-ciel à Maël-Carhaix, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra le Nouvel.

PRÉSENTS Sandra le Nouvel – Delphine Cochenec – Alain Cupcic – Sylvie Steunou - Marjorie Bert – Rollande le Borgne – Guy le Foll – Bernard Rohou – Nolwenn Burlot – Guy Lagadec - Daniel Le Caër – Jean-Yves Philippe – Jacques Troël – Claude Bernard - Fabrice Even – Jérôme Lejart – Christophe Jagu – Michel Ollivier – Catherine Livebardon – Evelyne Aslanoff – Thierry Troël – Julie Cloarec – Eléonore Kogler – Bernadette Le Boëdec – Marie-Claude Le Tanno-Guéguan – Rémy Le Vot – Evelyne Minier – Gaël Pédrón – Georges Galardon - Raoul Riou

A été nommé Secrétaire de Séance : Madame Rollande Le Borgne

Excusé(e)s et Pouvoirs :

Monsieur Guillaume Robic excusé donne procuration à Madame Sandra Le Nouvel.

Monsieur Eric Bréhin excusé donne procuration à Monsieur Alain Cupcic.

Monsieur Raymond Géléoc excusé donne procuration à Madame Delphine Cochenec.

Mesdames, Catherine Boudiaf, Martine Bou Anich, Magalie Corgniec et Fabienne Perrot et Messieurs Vincent Coëtmeur, Pierrick Pustoc'h et Alain Guéguen sont aussi excusés sans donner de procuration.

Délibération 59.2023 Vote des taux d'imposition 2023 et du taux TASCOM 2024

Présentation par Marjorie BERT

La Présidente expose que cet exercice correspond à la onzième année d'application réelle de la réforme de la taxe professionnelle et de la redistribution fiscale qui lui a été concomitante. L'année 2021 était le premier exercice où les EPCI ont cessé de percevoir le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, à l'instar des communes.

Par conséquent, un nouveau schéma de financement des collectivités locales entre ainsi en vigueur : pour les EPCI, la perte de ressources suite à la suppression de la TH sur les résidences principales est compensée par le transfert à leur profit, à due concurrence, d'une fraction de TVA.

En outre, le conseil communautaire ne peut plus se prononcer sur l'ensemble des taux, certains étant déterminés au plan national ; il en est ainsi de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) et de la taxe additionnelle sur la taxe sur le foncier non bâti. Depuis cette année 2023, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est supprimée et sera compensée par une fraction de TVA, sur la base du calcul de la CVAE des quatre dernières années.

Les seuls éléments sur lesquels le conseil est donc amené à voter concernent les impôts sur les ménages, la cotisation foncière des entreprises et la taxe sur les surfaces commerciales.

La Présidente indique qu'à l'heure de bâtir la maquette budgétaire, la communauté vient de recevoir les éléments officiels relatifs aux ressources fiscales communautaires de 2023. Ceux-ci devraient s'apparenter aux évolutions antérieures, tout en s'appuyant sur une augmentation sensible des bases, permettant à taux égal, d'assurer des produits supérieurs à ceux de l'année 2022, compensant pour partie les augmentations de charges liées à l'inflation et à la flambée des coûts énergétiques.

La Présidente note que cette augmentation des bases servant aux calculs des produits des contributions directes locales, permettra, cette année encore, de ne pas alourdir la pression fiscale et propose de ne pas modifier les taux votés les années précédentes.

A la question de Jérôme LEJART, concernant la TASCOM, La Présidente que le taux est inchangé depuis plusieurs années.

Elle précise également, que depuis la suppression de la taxe d'habitation, la collectivité n'a plus le pouvoir de voter un taux, et que si cette suppression est compensée par un retour de TVA, la collectivité n'a plus la main sur l'évolution.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Adopte les taux d'imposition suivants au titre de 2023 :

- *Taxes foncières sur les propriétés bâties : 3.48 %*
- *Taxes foncières sur les propriétés non bâties : 14.50 %*
- *Cotisation foncière des entreprises : 27.80 %*
- *Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 7.00 %*

Décide de fixer le coefficient multiplicateur de la TASCOM à 1.20 applicable pour l'exercice 2024.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	3

Date de la convocation
30 mars 2023

**Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le
13 avril 2023**

et publication le 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Polyvalente Arc-en-ciel à Maël-Carhaix, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra le Nouvel.

PRÉSENTS Sandra le Nouvel – Delphine Cochenec – Alain Cupcic – Sylvie Steunou - Marjorie Bert – Rollande le Borgne – Guy le Foll – Bernard Rohou – Nolwenn Burlot – Guy Lagadec - Daniel Le Caër – Jean-Yves Philippe – Jacques Troël – Claude Bernard - Fabrice Even – Jérôme Lejart – Christophe Jagu – Michel Ollivier – Catherine Livebardon – Evelyne Aslanoff – Thierry Troël – Julie Cloarec – Eléonore Kogler – Bernadette Le Boëdec – Marie-Claude Le Tanno-Guéguan – Rémy Le Vot – Evelyne Minier – Gaël Pédron – Georges Galardon - Raoul Riou

A été nommé Secrétaire de Séance : Madame Rollande Le Borgne

Excusé(e)s et Pouvoirs :

Monsieur Guillaume Robic excusé donne procuration à Madame Sandra Le Nouvel.

Monsieur Eric Bréhin excusé donne procuration à Monsieur Alain Cupcic.

Monsieur Raymond Géléoc excusé donne procuration à Madame Delphine Cochenec.

Mesdames, Catherine Boudiaf, Martine Bou Anich, Magalie Corgniec et Fabienne Perrot et Messieurs Vincent Coëtmeur, Pierrick Pustoc'h et Alain Guéguen sont aussi excusés sans donner de procuration.

Délibération 60.2023 Vote du Budget Primitif 2023

Présentation par Marjorie BERT du document détaillé

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur les budgets primitifs 2023 (budget principal de la CCKB & budgets annexes), examinés lors de la réunion du bureau du 28 mars 2023, comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Cumul
Budget Principal	14 650 509,97	4 366 785,00	19 017 294,97
TRAD	314 000,00	-	314 000,00
Zone de Ruellou	279 000,19	352 801,79	631 801,98
Zone de Toul Dous	8 075,00	1 885,39	9 960,39
PA Rostrenen, Gouarec...	497 915,47	1 274 727,00	1 772 642,47
Atelier Relais	479 527,86	443 154,40	922 682,26
SPANC	115 959,61	22 291,73	138 251,34
Bureaux Relais	453 826,62	444 602,52	898 429,14
Abattoir intercommunal	282 490,90	542 518,61	825 009,51
Cumul	17 081 305,62	7 448 766,44	24 530 072,06

Le conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité vote le budget primitif.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
29	4

Date de la convocation
30 mars 2023

**Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le
13 avril 2023**

et publication le 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Polyvalente Arc-en-ciel à Maël-Carhaix, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra le Nouvel.

PRÉSENTS Sandra le Nouvel – Delphine Cochenec – Alain Cupcic – Sylvie Steunou - Marjorie Bert – Rollande le Borgne – Guy le Foll – Bernard Rohou – Nolwenn Burlot – Guy Lagadec - Daniel Le Caër – Jean-Yves Philippe – Jacques Troël – Claude Bernard - Fabrice Even – Jérôme Lejart – Christophe Jagu – Michel Ollivier – Catherine Livebardon – Evelyne Aslanoff – Thierry Troël – Julie Cloarec – Eléonore Kogler – Bernadette Le Boëdec – Marie-Claude Le Tanno-Guéguan – Rémy Le Vot – Evelyne Minier – Georges Galardon - Raoul Riou

A été nommé Secrétaire de Séance : Madame Rollande Le Borgne

Excusé(e)s et Pouvoirs :

Monsieur Guillaume Robic excusé donne procuration à Madame Sandra Le Nouvel.

Monsieur Eric Bréhin excusé donne procuration à Monsieur Alain Cupcic.

Monsieur Raymond Géléoc excusé donne procuration à Madame Delphine Cochenec.

Madame Gaël Pédron excusée donne procuration à Monsieur Christophe Jagu

Mesdames, Catherine Boudiaf, Martine Bou Anich, Magalie Corgniec et Fabienne Perrot et Messieurs Vincent Coëtmeur, Pierrick Pustoc'h et Alain Guéguen sont aussi excusés sans donner de procuration.

Délibération 61.2023 Fixation du montant des cotisations pour 2023

Présentation par Sandra LE NOUVEL

La Présidente expose que la Communauté de communes adhère à différents organismes auxquels il est dû, annuellement, une cotisation.

Elle propose au conseil d'acquitter en 2023 les sommes indiquées ci-dessous. Elle précise, s'agissant des cotisations calculées proportionnellement au nombre d'habitants. Il est à noter que le chiffre retenu est, selon les organismes soit la population Municipale 2019 en vigueur au 1^{er} janvier 2022 18196¹ (*Pays COB*), la population Municipale 2020 en vigueur au 1^{er} janvier 2023 qui est de 18170¹, ou sur la population totale (*population municipale plus population comptée à part*) en vigueur 1^{er} janvier 2023 soit 18919², ou encore la population DGF 2022 soit 21100³, *source l'INSEE*.

POPULATION CCKB	POPULATION LEGALE MUNICIPALE En vigueur au 1er janvier		Population comptée à part	Population totale en vigueur au 01.01.2023	Population DGF 2022	Population DGF 2021
	2019 01.01.2022	2020 01.01.2023				
NOM	Population					
BON REPOS / BLAVET	1256	1249	36	1285	1508	1518
CANIHUEL	348	345	13	358	410	413
GLOMEL	1363	1350	40	1390	1608	1618
GOUAREC	948	952	31	983	1054	1047
KERGRIST-MOELOU	653	654	26	680	764	768
LANRIVAIN	441	449	12	461	533	541
LESCOUET-GOUAREC	218	215	8	223	274	282
LOCARN	410	410	13	423	522	519
MAEL-CARHAIX	1469	1466	30	1496	1634	1645
MELLIONNEC	391	395	17	412	512	503
PAULE	691	682	21	703	785	792
PEUMERIT-QUINTIN	173	172	4	176	199	197
PLELAUFF	629	628	28	656	798	800
PLOUGUERNEVEL	1643	1610	50	1660	1797	1817
PLOUNEVEZ-QUINTIN	1071	1065	27	1092	1176	1184
ROSTRENEN	3056	3132	296	3428	3542	3560
SAINT-CONNAN	290	293	8	301	339	340
SAINTE-TREPHINE	185	184	2	186	228	234
SAINT-GILLES-PLIGEAUX	305	304	6	310	373	370
SAINT-NICOLAS-DU-PELEM	1594	1555	44	1599	1830	1857
SAINT-YGEAUX	127	123	8	131	163	174
TREBRIVAN	748	756	17	773	838	838
TREMARGAT	187	181	12	193	213	217
Totaux	18196	18170	749	18919	21100	21228

AIDES FSL ACCORDEES EN 2 022

CC du Kreiz-Breizh								
	1 - Accès	Nbre Aides	2 - Maintien Imp. loyer	Nbre Aides	3 - Impayés Energie	Nbre Aides	Montant Total accordé	Total nbre aides
BON REPOS SUR BLAVET	350,52 €	2			1 680,00 €	5	2 030,52 €	7
CANIHUEL	720,00 €	2			380,00 €	1	1 100,00 €	3
GLOMEL			807,26 €	1	1 144,48 €	11	1 951,74 €	12
GOUAREC	480,13 €	2	1 234,50 €	1	920,00 €	2	2 634,63 €	5
KERGRIST-MOELOU	841,22 €	2			650,00 €	2	1 491,22 €	4
LANRIVAIN	1 068,30 €	2			828,39 €	3	1 896,69 €	5
LESCOUET-GOUAREC					544,00 €	2	544,00 €	2
LOCARN					1 101,89 €	6	1 101,89 €	6
MAEL-CARHAIX	1 913,88 €	7			2 118,08 €	10	4 031,96 €	17
MELLIONNEC			371,90 €	1	354,81 €	3	726,71 €	4
PAULE					1 025,65 €	3	1 025,65 €	3
PEUMERIT-QUINTIN	48,00 €	1	1 549,86 €	1	380,00 €	1	1 977,86 €	3
PLELAUFF	240,44 €	1			1 111,29 €	6	1 351,73 €	7
PLOUGUERNEVEL	2 095,84 €	8	2 446,40 €	1	2 666,24 €	15	7 208,48 €	24
PLOUNEVEZ-QUINTIN					1 748,67 €	9	1 748,67 €	9
ROSTRENEN	7 596,20 €	23			11 034,42 €	54	18 630,62 €	77
SAINT-CONNAN					1 150,02 €	11	1 150,02 €	11
SAINTE-TREPHINE					760,00 €	2	760,00 €	2
SAINT-GILLES-PLIGEAUX	1 270,00 €	4			644,00 €	2	1 914,00 €	6
SAINT-NICOLAS-DU-PELEM	1 595,44 €	4			3 038,22 €	31	4 633,66 €	35
TREBRIVAN	1 064,72 €	4			1 971,76 €	8	3 036,48 €	12
TREMARGAT					701,00 €	7	701,00 €	7
	19 284,69 €	62	6 409,92 €	5	35 952,92 €	194	61 647,53 €	261

Mesures ASLL accordées au 23/12/2022 CCKB = 108 mois mesures (220 € / mois)
Par EPCI (220 € le mois)

Organisme	Rappel 2022	Propositions 2023	Montant
	Montant	Modalités	
Mission Locale du Centre-Ouest-Bretagne	20 309,67 €	1,07 € / habitant ²	20 243,33 €
Pays du Centre-Ouest-Bretagne	87 388,00 €	4,8825 € x 18196 hab. = 88 842 € ICOB sur pop. Mun. 2019 au 1.1.2019. (0,3671 € x 18196 hab. = 6 680 €)	95 522,00 €
ALECOB	5 458,80 €	0,30 € / habitant ¹	5 451,00 €
CAUE	1 819,60 €	0,10 € / habitant ¹	1 817,00 €
ADCF Interco. de France	1 993,00 €	0,11 € / habitant ²	2 081,09 €
AMF	892,11 €	0,047 € / habitant ²	889,19 €
FSL <i>Fonds de Solidarité pour le Logement</i>	10 613,00 €	0,50 € / habitant ³	10 550,00 €
Amorce	453,00 €	Forfaitaire	647,00 €
Agence Départementale d'Appui aux Collectivités (ADAC)	3 183,90 €	0,15 € / habitant ³	3 165,00 €
ADIL 22	2 729,40 €	0,15 € / habitant ¹	2 725,50
TOTAL	134 840,48 €		143 091,11 €

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide de fixer comme suit le montant des cotisations dues en 2023 :*

- Mission Locale du Centre-Ouest-Bretagne :	20 243,33
- Pays du Centre-Ouest-Bretagne :	95 522,00
- ALECOB :	5 451,00
- CAUE :	1 817,00
- ADCF :	2 081,09
- AMF :	889,19
- FSL <i>Fonds de Solidarité pour le Logement</i> :	10 550,00
- Amorce :	647,00
- Agence Départementale d'Appui aux Collectivités (ADAC 22) :	3 165,00
- ADIL 22 :	2 725,50
Total	143 091,11 €

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
29	4

Date de la convocation
30 mars 2023

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le
13 avril 2023

et publication le 13 avril 2023
--

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Polyvalente Arc-en-ciel à Maël-Carhaix, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra le Nouvel.

PRÉSENTS Sandra le Nouvel – Delphine Cochenec – Alain Cupcic – Sylvie Steunou - Marjorie Bert – Rollande le Borgne – Guy le Foll – Bernard Rohou – Nolwenn Burlot – Guy Lagadec - Daniel Le Caër – Jean-Yves Philippe – Jacques Troël – Claude Bernard - Fabrice Even – Jérôme Lejart – Christophe Jagu – Michel Ollivier – Catherine Livebardon – Evelyne Aslanoff – Thierry Troël – Julie Cloarec – Eléonore Kogler – Bernadette Le Boëdec – Marie-Claude Le Tanno-Guéguan – Rémy Le Vot – Evelyne Minier – Georges Galardon - Raoul Riou

A été nommé Secrétaire de Séance : Madame Rollande Le Borgne

Excusé(e)s et Pouvoirs :

Monsieur Guillaume Robic excusé donne procuration à Madame Sandra Le Nouvel.

Monsieur Eric Bréhin excusé donne procuration à Monsieur Alain Cupcic.

Monsieur Raymond Géléoc excusé donne procuration à Madame Delphine Cochenec.

Madame Gaël Pédron excusée donne procuration à Monsieur Christophe Jagu

Mesdames, Catherine Boudiaf, Martine Bou Anich, Magalie Corgniec et Fabienne Perrot et Messieurs Vincent Coëtmeur, Pierrick Pustoc'h et Alain Guéguen sont aussi excusés sans donner de procuration.

Délibération 62.2023 Approbation du Tableau des effectifs permanents 2023

Présentation par Sandra LE NOUVEL

	Catégorie	DHS	Missions	Postes pourvus et/ou création de postes			Postes supprimés	Postes vacants	Temps de travail	ETP	S E X E	
				Titulaire	Stagiaire	Contractuel	Nombre	Nombre			H	F
Filière administrative												
Cadre d'emplois des attachés territoriaux	A	35	Directeur Général Adjoint					1	100 %	1,00		
Attaché territorial	A	35	Animateur économique et référent numérique	1					100%	1,00	1	
Attaché territorial	A	35	Agent en charge de la mise en œuvre de la politique habitat et du suivi de l'élaboration du PLUi			1			100 %	1,00		1
Rédacteur principal de 1ère classe	B	35	Responsable de la comptabilité	1					100%	1,00	1	
Rédacteur territorial	B	35	Coordinatrice du service de gestion des déchets ménagers	1					100%	1,00		1
Rédacteur territorial	B	35	Secrétaire générale			1			100%	1,00		1
Adjoint administratif	C	35	Coordinatrice Enfance-jeunesse - référente tourisme	1					100%	1,00		1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe ou 1 ^{ère} classe	C	35	Assistant Pôle Ressources : compta/RH					1	100 %	1,00		
<i>Adjoint admin. principal de 2e classe</i>	C	35	<i>Gestionnaire RH</i>	1 ⁽³⁾					100%	1,00		1
<i>Adjoint admin. principal de 1e classe</i>	C	35	<i>Gestionnaire RH</i>					1 ⁽⁴⁾	100%	1,00		1
Adjoint admin. principal de 2e classe	C	35	Gestionnaire administrative de la Maison de l'Enfance	1					80% (temps partiel)	0,80		1
<i>Adjoint admin. principal de 2e classe</i>	C	35	<i>Agent en charge de l'encadrement de la petite enfance</i>	1 ⁽³⁾					100%	1,00		1
<i>Adjoint admin. principal de 1e classe</i>	C	35	<i>Agent en charge de l'encadrement de la petite enfance</i>					1 ⁽⁴⁾	100%	1,00		1
Adjoint admin. principal de 1e classe	C	35	Agent d'accueil et d'accompagnement France Services	1					100%	1,00		1
Adjoint admin. principal de 1e classe	C	35	Secrétaire administrative	1					100%	1,00		1

Grade	Catégorie	DHS	Missions	Postes pourvus et/ou création de postes			Postes supprimés	Postes vacants	Temps de travail	ETP	S E X E	
				Titulaire	Stagiaire	Contractuel	Nombre	Nombre			H	F
Filière technique												
Ingénieur hors classe	A	35	Direction générale des services	1					100%	1,00	1	
Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux	A	35	Directeur des Services Techniques					1	100%	1		
Ingénieur territorial	A	35	Chargé de mission Energie			1			100%	1,00	1	
Ingénieur territorial	A	35	Agent en charge du service environnement et développement durable			1			100%	1,00		1
Ingénieur territorial	A	35	Responsable du service de gestion des déchets			1			100%	1,00	1	
Ingénieur territorial	A	35	Chargé de mission valorisation de l'élevage local					1	100%	1,00		
Technicien territorial	B	35	Responsable bâtiments & logistique			1			100%	1,00	1	
Technicien Territorial	B	35	Technicien Bocage	1					100%	1,00	1	
Agent de maîtrise principal	C	35	Agent technique polyvalent	1					80% (temps partiel)	0,80	1	
Agent de maîtrise	C	35	Animateur en charge de la communication et de la réduction des déchets	1					100%	1,00		1
Agent de maîtrise principal	C	35	Animateur en charge du TRAD et de la mobilité	1					50% (temps partiel)	0,50		1
Agent de maîtrise principal	C	35	Agent de déchèterie	1					100%	1,00	1	
Technicien territorial	B	35	Responsable SPANC			1			100 %	1.00	1	
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	C	35	Chauffeur-ripeur					1	100 %	1.00		

Grade	Catégorie	DHS	Missions	Postes pourvus et/ou création de postes			Postes supprimés		Postes vacants	Temps de travail	ETP	S E X E	
				Titulaire	Stagiaire	Contractuel	Nombre	Nombre				H	F
Adjoint technique territorial	C	35	Agent de déchèterie	1						100%	1,00	1	
Adjoint technique territorial	C	35	Agent de déchèterie		1					100%	1,00	1	
Adjoint technique territorial	C	35	Chauffeur-Ripeur	1						100%	1,00	1	
Adjoint technique territorial	C	35	Chauffeur-Ripeur	1						100%	1,00	1	
Adjoint technique territorial	C	31,5	Agent chargé de la propreté de la Maison de l'enfance	1						100%	0,90		1
<i>Adjoint technique territorial</i>	C	35	<i>Agent technique polyvalent</i>	1 ⁽³⁾						100%	1,00	1	
<i>Adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe</i>	C	35	<i>Agent technique polyvalent</i>						1 ⁽⁴⁾	100%	1,00	1	
<i>Adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe</i>	C	35	<i>Agent technique polyvalent</i>	1 ⁽³⁾						100%	1,00	1	
<i>Adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe</i>	C	35	<i>Agent technique polyvalent</i>						1 ⁽⁴⁾	100%	1,00	1	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	35	Chauffeur-Ripeur	1						100%	1,00	1	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	35	Chauffeur-Ripeur	1						100%	1,00	1	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	35	Chauffeur-Ripeur	1						100%	1,00	1	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	35	Chauffeur-Ripeur	1						100%	1,00	1	
Adjoint technique territorial	C	35	Agent chargé de l'accueil et de la logistique événementielle	1						100%	1,00	1	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	35	Chauffeur-Ripeur	1						100%	1,00	1	

Grade	Catégorie	DHS	Missions	Postes pourvus et/ou création de postes			Postes	Postes vacants	Temps de travail	ETP	SEXE	
				Titulaires	Stagiaires	Contractu	Nombre	Nombre			H	F
Adjoint technique territorial	C	35	Chauffeur-Ripeur		1				100%	1,00	1	
Adjoint technique territorial	C	35	Agent technique polyvalent	1 ⁽³⁾					100%	1,00	1	
Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	C	35	Agent technique polyvalent					1 ⁽⁴⁾	100%	1,00	1	
Adjoint technique territorial	C	31,5	Agent chargé de la propreté (EMDTKB, randogîte)					1	100%	0,90		
Adjoint technique territorial	C	17,5	Agent chargé de la propreté (Etang neuf, pôle tertiaire SNP)		1				100%	0,50	1	
Adjoint technique territorial	C	35	Agent chargé de la propreté (ALSH SNP, Ekopol, déchèterie, ST)	1 ⁽³⁾					100%	1,00		1
Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	C	35	Agent chargé de la propreté (ALSH SNP, Ekopol, déchèterie, ST)					1 ⁽⁴⁾	100%	1,00		1
Filière médico-sociale												
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	A	35	Agent en charge de l'encadrement de la petite enfance	1					100%	1,00		1
Educateur territorial de jeunes enfants de 1 ^{ère} classe	A	35	Agent en charge de l'encadrement de la petite enfance					1 ⁽¹⁾	100%	1,00		
Cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux	C	35	Agent en charge de l'encadrement de la petite enfance					1 ⁽²⁾	100 %	1,00		
Agent social principal de 1 ^e classe	C	35	Agent en charge de l'encadrement de la petite enfance	1					100%	1,00		1
Agent social principal de 2 ^e classe	C	28	Agent en charge de l'encadrement de la petite enfance	1 ⁽³⁾					100%	0,80		1
Agent social principal de 1 ^e classe	C	28	Agent en charge de l'encadrement de la petite enfance					1 ⁽⁴⁾	100%	0,80		1
Agent social territorial	C	35	Direction multi-accueil	1					100%	1,00		1
Agent social territorial	C	35	Référente RPE	1 ⁽³⁾					100%	1,00		1
Agent social territorial principal 2 ^{ème} classe	C	35	Référente RPE					1 ⁽⁴⁾	100%	1,00		1

Agent social territorial	C	35	Agent en charge de l'encadrement de la petite enfance	1					100%	1,00	1
Filière culturelle											
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	35	Directeur des affaires culturelles et de l'EMDTKB	1					100%	1,00	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	35	Musicien intervenant en milieu scolaire	1					100%	1,00	1
Filière animation											
Animateur principal de 1ère classe	B	35	Agent en charge du suivi des dossiers des Services Techniques, de la maintenance du patrimoine bâti et de la coordination des travaux	1					100%	1,00	1
Adjoint d'animation principal de 1e classe	C	35	Directrice ALSH SNP	1					100%	1,00	1
Adjoint d'animation principal de 1e classe	C	35	Directrice ALSH Glomel	1					100%	1,00	1
Adjoint d'animation	C	28	Directrice adjointe ALSH SNP			1			100%	0,80	1
Adjoint d'animation principal de 1e classe	C	35	Directrice adjointe ALSH Glomel	1					100%	1,00	1

La présidente précise que :

(1) et (2) : poste d'Éducateur territorial de jeunes enfants de 1^{ère} classe vacant en raison du départ en retraite de l'agent au 1^{er} mars 2023. La nature des missions ne justifiant pas un poste de catégorie A, il conviendra de supprimer ce poste après avis du CST et de créer un poste relevant du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux afin de pourvoir à la vacance d'emploi, création qui permettra de mettre le poste en adéquation avec les missions d'agent en charge de l'encadrement de la petite enfance.

(3) et (4) : créations de poste relatives aux avancements de grade des agents, les postes d'origine seront supprimés après avis du CST et nomination des agents sur leur poste d'avancement.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les modifications apportées au tableau des effectifs de la CCKB et à l'enveloppe consacrée au régime indemnitaire tenant compte de fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel à compter du 06 avril 2023.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
29	4

Date de la convocation
30 mars 2023

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le
13 avril 2023

et publication le 13 avril 2023
--

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Polyvalente Arc-en-ciel à Maël-Carhaix, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra le Nouvel.

PRÉSENTS Sandra le Nouvel – Delphine Cochenec – Alain Cupcic – Sylvie Steunou - Marjorie Bert – Rollande le Borgne – Guy le Foll – Bernard Rohou – Nolwenn Burlot – Guy Lagadec - Daniel Le Caër – Jean-Yves Philippe – Jacques Troël – Claude Bernard - Fabrice Even – Jérôme Lejart – Christophe Jagu – Michel Ollivier – Catherine Livebardon – Evelyne Aslanoff – Thierry Troël – Julie Cloarec – Eléonore Kogler – Bernadette Le Boëdec – Marie-Claude Le Tanno-Guéguan – Rémy Le Vot – Evelyne Minier – Georges Galardon - Raoul Riou

A été nommé Secrétaire de Séance : Madame Rollande Le Borgne

Excusé(e)s et Pouvoirs :

Monsieur Guillaume Robic excusé donne procuration à Madame Sandra Le Nouvel.

Monsieur Eric Bréhin excusé donne procuration à Monsieur Alain Cupcic.

Monsieur Raymond Géléoc excusé donne procuration à Madame Delphine Cochenec.

Madame Gaël Pédron excusée donne procuration à Monsieur Christophe Jagu

Mesdames, Catherine Boudiaf, Martine Bou Anich, Magalie Corgniec et Fabienne Perrot et Messieurs Vincent Coëtmeur, Pierrick Pustoc'h et Alain Guéguen sont aussi excusés sans donner de procuration.

Délibération 63.2023 Renouvellement de la convention Conseiller Numérique France Services

Présentation par Sandra LE NOUVEL

La Présidente rappelle au Conseil Communautaire que la CCKB est lauréate de l'AMI de l'Etat dénommé « Conseiller Numérique », porté par l'ANCT, et qu'une convention de subvention au titre du dispositif Conseiller Numérique France Services a été signée le 14 juin 2021.

Cette convention prévoit le cofinancement d'un poste de conseiller numérique à hauteur de 50 000 € sur deux années, et que celle-ci arrive à échéance le 14 juin 2023.

Elle rappelle également que la CCKB a recruté une conseillère numérique à compter du 15 juin 2021 dans le cadre d'un contrat de projet de deux ans, celui-ci arrivant à échéance le 15 juin 2023.

Dans ce contexte, et au regard du succès national de cet AMI, l'Etat a décidé de permettre aux territoires lauréats de faciliter la poursuite des missions mises en œuvre dans ce cadre via un prolongement du cofinancement des postes.

L'Etat propose ainsi aux territoires qui le souhaitent la signature d'une nouvelle convention d'une durée de 36 mois, potentiellement rétroactive selon l'échéance de la convention initiale, présentant les nouvelles modalités de cofinancement, à savoir :

	Année 1	Année 2	Année 3
Montant de subvention	17 500 € (soit 70% de la base actuelle)	12 500 € (50%)	12 500 € (50%)
Bonification pour les structures dont les CnFS interviennent en QPV ou ZRR	2 500 €	5 000 €	Pas de bonification supplémentaire

Ainsi, pour la CCKB, le montant total de subvention accordé par l'Etat sur les trois années de la convention serait de 50 000 €.

Une fois déduite la participation de l'Etat, le poste de conseiller numérique impliquerait un coût pour la CCKB à hauteur d'environ 80 000 € sur ces trois années, sans prise en compte d'autres cofinancements possibles.

La Présidente, au regard de l'intérêt des missions réalisées par la conseillère numérique et des besoins identifiés sur le territoire, propose au Conseil Communautaire de renouveler le poste sur la base d'un emploi non permanent à temps complet de catégorie B relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux via un contrat à durée déterminée de projet d'une durée de 36 mois à compter du 15 juin 2023. La Présidente propose en conséquence au Conseil Communautaire de l'autoriser à signer avec l'ANCT d'une nouvelle convention de subvention au titre du dispositif Conseiller Numérique France Services pour une durée de 36 mois.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Communautaire,
Décide à l'unanimité :

- D'autoriser la Présidente à signer avec l'ANCT la convention de renouvellement du dispositif Conseiller Numérique France Services pour une durée de 36 mois ;
- D'autoriser la Présidente à renouveler le poste de Conseiller Numérique France Services à compter du 15 juin 2023 pour une durée de 36 mois, sur la base d'un emploi non permanent à temps complet de catégorie B relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux via un contrat à durée déterminée de projet dont les attributions précises et la rémunération et les pourront être précisées ultérieurement, eu égard à la nature des candidatures, dans le respect des conditions fixées par ledit AMI ;
- D'autoriser la Présidente à solliciter et régulariser d'autres cofinancement pour le poste de Conseiller Numérique France Services tel qu'autorisé par l'ANCT ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout acte ou document nécessaires dans ce cadre.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
29	4

Date de la convocation
30 mars 2023

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le
13 avril 2023

et publication le 13 avril 2023
--

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Polyvalente Arc-en-ciel à Maël-Carhaix, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra le Nouvel.

PRESENTS Sandra le Nouvel – Delphine Cochenec – Alain Cupcic – Sylvie Steunou - Marjorie Bert – Rollande le Borgne – Guy le Foll – Bernard Rohou – Nolwenn Burlot – Guy Lagadec - Daniel Le Caër – Jean-Yves Philippe – Jacques Troël – Claude Bernard - Fabrice Even – Jérôme Lejart – Christophe Jagu – Michel Ollivier – Catherine Livebardon – Evelyne Aslanoff – Thierry Troël – Julie Cloarec – Eléonore Kogler – Bernadette Le Boëdec – Marie-Claude Le Tanno-Guéguan – Rémy Le Vot – Evelyne Minier – Georges Galardon - Raoul Riou

A été nommé Secrétaire de Séance : Madame Rollande Le Borgne

Excusé(e)s et Pouvoirs :

Monsieur Guillaume Robic excusé donne procuration à Madame Sandra Le Nouvel.

Monsieur Eric Bréhin excusé donne procuration à Monsieur Alain Cupcic.

Monsieur Raymond Géléoc excusé donne procuration à Madame Delphine Cochenec.

Madame Gaël Pédron excusée donne procuration à Monsieur Christophe Jagu

Mesdames, Catherine Boudiaf, Martine Bou Anich, Magalie Corgniec et Fabienne Perrot et Messieurs Vincent Coëtmeur, Pierrick Pustoc'h et Alain Guéguen sont aussi excusés sans donner de procuration.

Délibération 64.2023 Validation d'un groupement de commandes pour la fourniture et livraison des repas à la Maison de l'Enfance.

Présentation par Sandra LE NOUVEL

La présidente expose son souhait de relancer la mise en concurrence pour la fourniture et la livraison des repas à la Maison de l'Enfance.

Les besoins concernent 20 repas maximum par jour (13 à 16 repas), en liaison froide, pour des enfants de 0 à 3 ans et comprennent le déjeuner (hors d'œuvre, plat, légume d'accompagnement, dessert) et le goûter (compote, laitage, fruit de saison) avec les spécificités suivantes :

- des repas mixés, moulinés ou normaux adaptés aux enfants 0/3 ans (différents des repas scolaires),
- des repas sans sel et sans sucre,
- des options pour des repas allergies.

La présidente informe que la commune de Rostrenen va relancer, fin avril, une consultation relative à la fourniture de repas en liaison froide dans les restaurants scolaires de Rostrenen.

En vue d'obtenir des réponses fructueuses sur ce petit volume (20 repas max/jour) et de bénéficier de tarifs plus avantageux dans le cadre de volumes plus conséquents, la présidente propose de mettre en place un groupement de commandes avec la commune de Rostrenen.

Considérant que :

- la ville de Rostrenen va relancer une consultation par procédure adaptée pour attribuer les marchés relatifs à la fourniture et livraison de denrées alimentaires,
- la Communautés de communes du Kreiz Breizh a les mêmes besoins en termes de fourniture de repas en liaison froide et qu'un groupement de commandes permettrait d'obtenir des offres de prix plus intéressants,
- une convention de groupement de commandes entre la Ville de Rostrenen et la CCKB doit être rédigée, fixant les conditions de représentation dans la commission d'appel d'offres,

La présidente invite le Conseil Communautaire :

- à approuver le groupement de commandes entre la ville de Rostrenen et la CCKB pour la passation de marchés relatifs à la fourniture de denrées alimentaires,
- à l'autoriser à signer la convention de ce groupement de commandes, désignant la ville de Rostrenen coordonnateur du marché et fixant les conditions de représentation dans la commission d'appel d'offres.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- approuve le groupement de commandes entre la ville de Rostrenen et la CCKB pour la passation de marchés relatifs à la fourniture de denrées alimentaires,
- autorise la présidente à signer la convention de ce groupement de commandes, désignant la ville de Rostrenen coordonnateur du marché et fixant les conditions de représentation dans la commission d'appel d'offres.

La Présidente remercie l'ensemble des services pour la préparation des éléments budgétaires.

La séance communautaire est close à 20h10.